

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2018-2019

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	ANNÉE/DATE	SEXE	ÉPREUVES
U14	12-13 ans	2005-2006 **	H-F	Slalom, slalom géant, super géant
**Jeux du Québec U14 : Inclus 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006)				

- Slalom géant (2 courses) Note : 1 manche = 1 course
- Slalom (2 courses) Note : 1 manche = 1 course
- Super Géant (1 course) Note : 1 manche = 1 course
- **Évaluation motrice (atelier, non comptabilisé au classement)**

N.B.: LE CASQUE RIGIDE EST OBLIGATOIRE

Ski *Twin-tip* non permis et protection de Slalom obligatoire en Slalom.

Le port d'un protecteur de dos est recommandé pour tous les athlètes.

Pour les catégories U14 et plus, le port du casque avec le logo FIS est **obligatoire** lors des épreuves de descente, super-géant, slalom géant et évaluation motrice.

Le casque à oreille molle pourra être utilisé seulement en slalom.

SQA recommande le port de la barre de protection **seulement en slalom**
La protection buccale est recommandée dans toutes les disciplines.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 14 athlètes (7 garçons – 7 filles)

Minimum : 1

Entraîneurs

Entraîneur responsable: 1 obligatoire

Entraîneur adjoint : 2 maximums, 1 minimum

Accompagnateur : aucun accompagnateur

C) **SPECIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

L'entraîneur responsable de la délégation doit posséder **un niveau introduction certifié avancé ou un niveau développement formé** en règle de la Fédération des entraîneurs de ski du Canada (FESC) et **un niveau II officiel** (programme d'officiels du ski alpin).

Les entraîneurs adjoints devront posséder un **niveau introduction certifié** au minimum et doivent être à jour dans leurs crédits d'éducation et de gestion du risque de la FESC.

N.B : lors du départ et le retour de la délégation, il est possible que le chauffeur du cube transportant le matériel sportif de votre équipe provienne de votre personnel d'encadrement (entraîneurs ou accompagnateurs)

D) **AFFILIATION ET MODALITÉS**

Membre d'un club affilié à la fédération.

E) **ADMISSIBILITÉ**

- La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2017-2018 et 2018-2019
- Participation aux Jeux du Québec régionaux

F) **LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Lieu de pratique sportive (club affilié)

ESPOIR

Les athlètes devront avoir atteint un certain niveau de performance afin qu'ils puissent représenter leurs régions aux Jeux du Québec.

O Classé parmi les 5 meilleur(e)s de la région

♣ Classement circuit régional de l'année précédente

O Être classé parmi les 60 premier(e)s au classement général des championnats provinciaux U14 de l'année précédente

O Être classé parmi les 60 premier(e)s lors du regroupement U12 (soit en slalom ou en combi) de l'année précédente.

O Avoir été sélectionné par sa région afin de participer au stage S.Q.A. de la relève U14 de l'année précédente.

G) **SURCLASSEMENT**

Aucun

H) **SUBSTITUTION**

Suivant dans l'ordre au classement combiné de la compétition régionale

I) **EXCLUSION**

Aucune

J) **MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale sera de :

Médailles d'or : 10

Médailles d'argent : 10

Médailles de bronze : 10

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

Des certificats seront donnés au 10 premiers par sexe pour les évaluations motrices.

K) **TIRAGE AU SORT**

Le tirage au sort doit se faire la veille de la première épreuve. Ce tirage aura lieu au club hôte.

Le groupe des filles partira toujours avant celui des garçons.

L'ordre de départ sera déterminé par un tirage initial par sexe. À partir de ce tirage, 5 blocs seront formés :

Course 1 = ABCDE

Course 2 = CDEAB

Course 3 = EABCD

Course 4 = BCDEA

Course 5 = DEABC

NB veuillez noter que le règlement en vigueur sera celui du Chapitre 4 du manuel des règlements SQA pour l'année des Jeux.

ÉPREUVES

- **Slalom géant (2 courses) Note : 1 manche = 1 course**
- **Slalom (2 courses) Note : 1 manche = 1 course**
- **Super Géant (1 course) Note : 1 manche = 1 course**
- **Évaluation motrice (1 demi-journée) Même bloc que le super-géant.**

L) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera :

Grille de 500 points :

Position	Points	Position	Points	Position	Points
1	500	21	51	41	19
2	400	22	47	42	18
3	300	23	44	43	17
4	250	24	41	44	16
5	225	25	38	45	15
6	200	26	36	46	14
7	180	27	34	47	13
8	160	28	32	48	12
9	145	29	31	49	11
10	130	30	30	50	10
11	120	31	29	51	9
12	110	32	28	52	8
13	100	33	27	53	7
14	90	34	26	54	6
15	80	35	25	55	5
16	75	36	24	56	4
17	70	37	23	57	3
18	65	38	22	58	2
19	60	39	21	59	1
20	55	40	20	60 +	1

Point attribué à la première position = 500

M) SYSTÈME DE CLASSEMENT

Somme de tous les points accumulés de chaque athlète d'une même région

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

